

LES AVANTAGES DE RENOWATT

- Réalisation des audits et identification des bâtiments les plus énergivores
- Gestion des procédures de marchés publics par une équipe spécialisée, allant de la réalisation du cahier des charges jusqu'à la passation des marchés
- Analyse rigoureuse de la rentabilité du projet et conseils financiers
- Passage des investissements hors balises et préparation des dossiers
- Principe de mutualisation et intégration à des marchés d'ampleur, inaccessibles pour une commune seule
- Service global d'un conseiller neutre visant l'intérêt de l'entité publique
- Gratuité pour les communes jusqu'à la conclusion du CPE
- Concertation permanente avec les entités publiques
- Attention particulière sur la publication de cahiers de charges éthiques et socialement responsables avec un accent sur la promotion de l'emploi
- Intégration de l'entité publique à la dynamique d'un projet européen subsidié (ELENA)

“

L'objectif est de rénover plus de 500 bâtiments publics avec une implication des communes.

C'est un excellent outil et c'est neutre sur le plan budgétaire. On investit et on fait des économies.

Et ce qui est épargné permettra de réinvestir. ”

Jean-Luc Crucke, Ministre Wallon de l'Energie

INTÉRESSÉ ? POURQUOI PAS VOUS ?

CONTACT

info@renowatt.be



L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU SERVICE DE L'EMPLOI



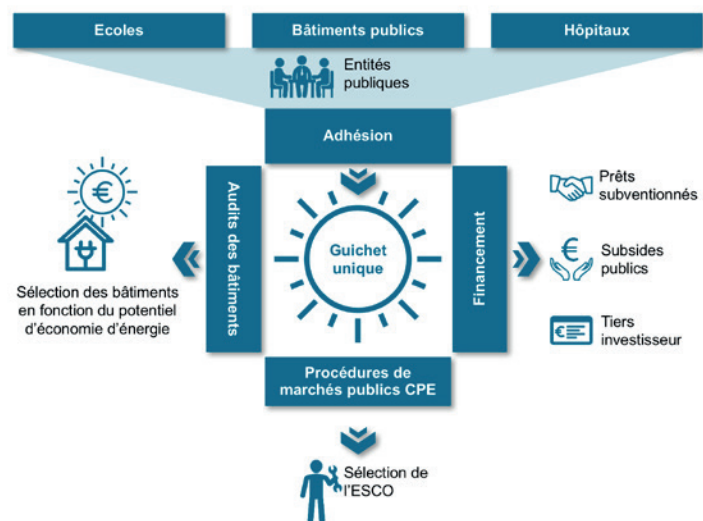
#Wallonie.be

Vous êtes une entité soumise à la réglementation sur les marchés publics ?

Vous souhaitez réduire la consommation énergétique de vos bâtiments ?

Ce projet vous intéresse !

RENOWATT, C'EST QUOI ?



Le projet RenoWatt vise à épauler les autorités locales dans la rénovation énergétique des bâtiments publics en leur fournissant une assistance globale jusqu'à la conclusion d'un contrat de performance énergétique (CPE). RenoWatt sélectionne, avec les pouvoirs publics, les bâtiments dont l'efficacité énergétique peut être améliorée significativement, les regroupe en pool, puis agit en tant que centrale d'achats pour estimer le montant des travaux nécessaires et lancer la procédure de marché public visant la mise en œuvre du CPE.

Moyennant la signature d'une convention d'adhésion à RenoWatt, et grâce au soutien financier de la Banque européenne d'investissement (mécanisme ELENA¹) et de la Région Wallonne, le support de RenoWatt est fourni gratuitement jusqu'à la conclusion du CPE.

Une phase pilote du projet RenoWatt a été menée par le GRE-Liège en province de Liège.

Quelques chiffres du projet pilote :

- Marchés CPE: 5 marchés CPE pour € 59 millions TVAC en 30 mois
- Investissements (travaux): € 36,6 millions TVAC
- Nombre de sites et bâtiments: 64 sites et 136 bâtiments
- Economie d'énergie: 34%

Suite à l'expérience pilote menée en Province de Liège, le Gouvernement wallon a souhaité étendre le projet RenoWatt à l'ensemble de la Région.

Les objectifs de RenoWatt en quelques chiffres

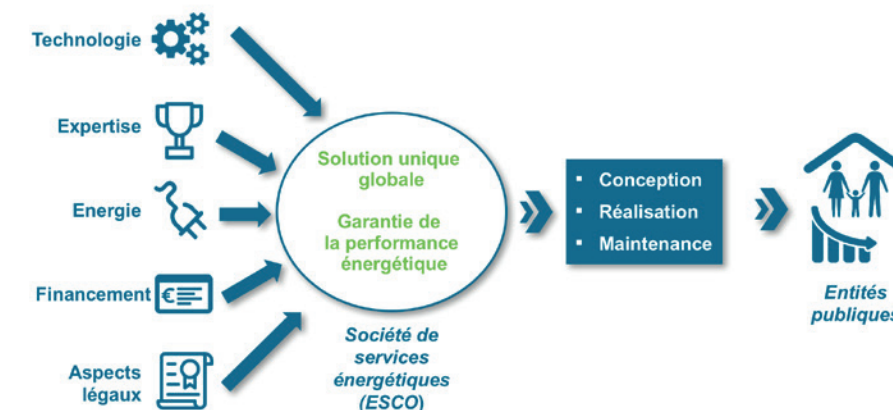
- réalisation de CPE pour un minimum de **100 millions d'euros** dans les trois prochaines années
- offre de service aux **262 communes wallonnes** et aux autres pouvoirs adjudicateurs wallons
- estimation de l'impact au niveau économique
 - mobilisation d'un minimum de **1485 emplois** (directs et indirects)
 - **31.000 heures de formation** et/ou recours à des entreprises d'économie sociale pour un minimum de **2 millions d'euros**
- subside européen de **3,5 millions d'euros** (ELENA)

LES PRINCIPES DE RENOWATT - A QUOI VOUS ENGAGEZ-VOUS ?

En adhérant à la Centrale d'achat, vous vous engagez aux principes de base de RenoWatt :

- Etablir des Contrats de Performance Energétique (CPE) lorsqu'ils sont adaptés - le cas échéant, d'autres procédures pourraient être envisagées
 - pour diminuer la facture énergétique et l'empreinte CO₂ de votre entité publique
 - pour garantir la performance énergétique des travaux. Les Contrats de Performance Energétique permettent de garantir une diminution de la consommation d'énergie en incluant une maintenance externe des bâtiments
- Travailler sur base de pools de bâtiments rassemblant différentes autorités publiques
 - fournir une taille attractive pour les CPE
 - diversifier le risque pour les financeurs et obtenir des conditions de financement plus intéressantes
 - diminuer le coût transactionnel

LES CONTRATS DE PERFORMANCE ENERGÉTIQUE (CPE) ?



Les CPE impliquent :

- une garantie de résultat sur les prévisions en économie d'énergie (si les prévisions ne sont pas atteintes, l'ESCO paye 100% de la différence)
- une solution globale pour :
 - la conception
 - les travaux de rénovation énergétique (HVAC, isolation, remplacement de fenêtres, ...)
 - les contrats de performance
 - les options de financement
- des contrats sur 10 à 15 ans
- une solution gagnant-gagnant pour les entités publiques et les ESCO (les 2 parties tirent profit des économies d'énergie additionnelles).

¹ Mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux.